

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 412 prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire

n° 412

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit se se présenter à une session de permis de conduire avant une durée de: — un an au sieur Djibril Ahmed Ali, somali issa fourlaba rer abokor, né vers 1944 à Djibouti, fils de Ahmed Ali et de Kadidja Ali; commerçant, demeurant au quartier 4 boulevard n° 6; n° 108, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie ; — un an au sieur Abdou Ali Saïd arabe maktari né en 1947 à Djibouti, fils de Ali Saïd et de Mesk Chamsan, mécanicien, demeurant au quartier n° 2, boulevard 18, n° 38. en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B» ; — trois mois au sieur Elmi Boulaleh Waberi, somali issa walaldon,* né vers 1934 à Djibouti, fils de Boulaleh Waberi et de Bouho Farah, demeurant au quartier n° 6, traverse T, maison n° 8, en vue de l'obtention du permis « A 1 ». — deux ans au sieur Moumin Farah Dourleh, somali gadabourey afar Afan moussa fine, né vers 1932 à Atar, fils de Farah Dourdeh et de Fatma Elmi, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 5, avenue 26, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « D ». Nota. — L'intéressé avant déjà une mesure d'interdiction en cours, et jusqu'au 7 novembre 1966, cette dernière remplace la précédente. — six mois au sieur Mohamed Hassan Adaweh, somali gadabourcy, makaïil djibril yonis, né vers 1943 à Holl-Holl, fils de Hassan Adaweh et de Moumina Moussa, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 4, boulevard 7, n° 55, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « D »; — six mois au sieur Djama Elmi Waberi, issa fourlabsa, né vers 1940 à Djibouti, fils de Elmi Waberi et de Dona Yileh, chauffeur, demeurant au quartier 6, rue du Stade, n° 27, en vue de l'obtention du permis de conduire 'catégorie « D » ; __ six mois au sieur Saleh Mohamed Othman. arabe achmi né vers 1938 à Djibouti, fils de Mohamed Othman et de Salama Hassan, aide-chauffeur, demeurant à Ambouli, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B».